



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 9 janvier 2017 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude ainsi que mesdames les conseillères France Quintin Blum et Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de Sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi qu'un citoyen.

Monsieur Alexandre Provost, conseiller est absent.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

17-01-01 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016
4. Rapports des comités et des services
 - 4.1 Service de l'inspection
 - 4.1.1 Rapport des permis
 - 4.2 Service de sécurité incendie
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Présentation des comptes et engagements de crédits
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Administration
 - 8.1.1 Dépôt des déclarations pécuniaires d'un membre du conseil
 - 8.1.2 Transferts du Fonds de la réserve pour subvention de toilettes vers le Fonds des activités de fonctionnement
 - 8.1.3 Liste des représentants et des comités
 - 8.1.4 Nomination du maire suppléant
 - 8.1.5 Souper des bénévoles 2017
 - 8.1.6 Mandat au procureur de la Cour municipale
 - 8.1.7 Avis de motion pour modifier le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 8.1.8 Adoption du Règlement de taxation 17-316 pour l'année 2017
 - 8.1.9 Adoption du plan triennal et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour 2017-2020
 - 8.2 Service de sécurité incendie
 - 8.2.1 Recommandation de permanence de monsieur Benoît Brodeur au poste de directeur du Service de sécurité incendie
 - 8.3 Voirie
 - 8.3.1 Appels d'offres no. 2017-53 - Réhabilitation de tronçons de la chaussée du rang Sainte-Marie et travaux de réfection des ponceaux
9. Deuxième période de questions
10. Divers
11. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le point "Divers" ouvert.

3. Adoption du procès-verbal

17-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 tel que rédigé.

17-01-03

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 tel que rédigé.

4. Rapports des comités et des services

Service de l'inspection

Rapport des permis

Madame Louise Nadeau, inspectrice municipale dépose son rapport des permis du mois de décembre 2016 totalisant 3 permis d'une valeur approximative de 50 000 \$ ainsi que son rapport des permis pour l'année 2016 totalisant 197 permis d'une valeur approximative de 6 630 036 \$. Elle dépose également un rapport comparatif des permis émis 2015-2016.

17-01-04

Achat pour une souffleuse et cabine à tracteur et remplacement du système d'alarme au Pavillon des loisirs

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une souffleuse pour le tracteur Kobota au montant de 5 576,29 \$ taxes incluses et d'une cabine à tracteur au montant de 9 140,51 \$ taxes incluses du fournisseur Aubin & St-Pierre Inc. et de procéder au remplacement du système d'alarme au Pavillon des loisirs au montant de 1 251,21 \$.

Service de sécurité incendie

Monsieur Benoît Brodeur donne son rapport pour l'année 2016 pour le Service de sécurité incendie:

53 appels reçus pour les pompiers dont 8 entraides générales, 9 entraides citernes, 10 alarmes,

Fondés: 8 électriques, 4 broussailles, 2 feux de structures, 3 maîtrisés,

5 accidents, 5 aides aux citoyens.

Également 11 appels pour les premiers répondants.

Centre d'entraide régionale d'Henryville

Monsieur Bernard Rousselle mentionne qu'une rencontre sur la saine alimentation a eu lieu dernièrement avec madame Josée Brunet, responsable du dossier.

Comité de la Politique familiale

Monsieur Yves Barrette mentionne qu'une réunion sera bientôt convoquée au sujet des coffrets pour les nouveau-nés. Également, il mentionne qu'il aimerait bien aller à la rencontre à Montréal concernant les subventions pour la Politique familiale.

Madame France Quintin Blum nous mentionne qu'elle n'a pas reçu de nouvelles de Venise-en-Québec pour la coopérative de santé et qu'elle n'a toujours pas reçu le retour d'appel de madame Turcotte.

5. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

6. Correspondance

Aucune résolution.

17-01-05 7. Présentation des comptes et engagements de crédits

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accepter le paiement des comptes fournisseurs tels que présentés, le compte Visa, les prélèvements automatiques, les chèques salaire et remises gouvernementales et d'assurance collective effectués au cours du mois, le tout représentant les déboursés suivants:

Visa Desjardins		pour	917,23 \$
Chèques salaire	6142 à 6194	pour	34 352,03 \$
Chèques fournisseurs	78195à 78249	pour	87 211,88 \$
Prélèvements automatiques	2568 à 2587	pour	42 273,51 \$

8. Affaires nouvelles

ADMINISTRATION

17-01-06 Dépôt des déclarations pécuniaires d'un membre du conseil

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu de prendre acte du dépôt devant le Conseil de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur Bernard Rousselle, membre du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre.

17-01-07 Transferts du Fonds de la réserve pour subvention de toilettes vers le Fonds des activités de fonctionnement

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'autoriser un transfert du Fonds de la réserve pour subvention de toilettes vers le Fonds des activités de fonctionnement au montant de 7 994,96 \$.

17-01-08 Liste des représentants et des comités 2017

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'approuver la liste des membres des comités du conseil pour 2017 et des représentants du conseil au sein des organismes communautaires qui se lit comme suit :

COMITÉS :

Actions bénévoles : *France Quintin Blum et Catherine Cardinal*
Autoroute 35 (aménagement paysager) : *Yves Barrette et Laurent Patenaude*
Circuit de mobilité active (CMA) : *Alexandre Provost*
Politique familiale : *Yves Barrette et France Quintin Blum*
Réseaux Aqueduc/Égout : *Laurent Patenaude et Yves Barrette*
Ressources humaines : *France Quintin Blum, Yves Barrette et Catherine Cardinal*
Service incendie (SSI) et civile : *Catherine Cardinal et Laurent Patenaude*
Urbanisme (CCU) : *Bernard Rousselle, Laurent Patenaude et Alexandre Provost*
Voirie : *Bernard Rousselle et Laurent Patenaude*

ORGANISMES :

Association des loisirs (ALSA) : *Catherine Cardinal et Alexandre Provost*
Cendre d'entraide régional d'Henryville : *Bernard Rousselle*
Conseil d'établissement (CE) : *Alexandre Provost*
Office municipal d'habitation (OMH) : *Luc Mercier, Laurent Patenaude et Bernard Rousselle*

17-01-09**Nomination du maire suppléant 2017**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu de nommer monsieur Yves Barrette à titre de maire-suppléant pour l'année 2017 avec le pouvoir de signer les documents et les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre et de siéger à la MRC du Haut-Richelieu en cas d'absence du maire.

17-01-10**Souper des bénévoles 2017**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'organiser une soirée de reconnaissance pour les bénévoles, samedi le 11 mars 2017 et d'y autoriser la dépense prévue au budget au montant de 5 000,00 \$.

17-01-11**Mandat au procureur de la Cour municipale**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu de mandater Me Paul-Claude Bérubé, avocat, comme procureur de la municipalité de Saint-Alexandre auprès de la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2017.

Avis**Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Yves Barrette, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention afin de favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, sera présenté en vue de son adoption.

17-01-12**Adoption du Règlement 17-316 sur l'imposition des taxes et tarifications pour l'année 2017**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 988 du code municipal, toutes taxes peuvent être imposées par règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale, les règles applicables au nombre de versements de taxes, peuvent être réglementées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu que le Règlement no. 17-316 intitulé « RÈGLEMENT 17-316 SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2017 » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et des tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2017.

ARTICLE 3. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉ

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, autres qu'une exploitation agricole enregistrée, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,423 \$ du cent dollars d'évaluation.

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables enregistrés comme exploitation agricole de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,33 \$ du cent dollars d'évaluation.

ARTICLE 4. TAXE D'EAU

La taxe d'eau est fixée à 140,00 \$ pour chaque unité de logement qui fait partie du réseau, plus un tarif de 0,45 \$ le mètre cube pour les premiers 300 mètres cube d'eau consommée et un tarif de 1,05 \$ le mètre cube d'eau consommée pour les mètres cubes supplémentaires. La quantité de mètres cubes tarifée est établie par différence des lectures des compteurs effectuées au mois de novembre 2016 et celle du mois de novembre 2017.

ARTICLE 5. TAXE D'ÉGOUT

La taxe d'égout est fixée à 190 \$ pour chaque unité de logement qui fait partie du réseau.

ARTICLE 6. TAXE SUR LES DÉCHETS

La taxe sur les déchets domestiques et sur les matières recyclables est fixée à 140 \$ pour chaque unité de logement et/ou adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 7. TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Une taxe spéciale pour le service de la dette pour les emprunts, du rang Sainte-Marie 08-193, du camion citerne 08-189, du Complexe municipal 12-242 et de l'acquisition de terrain pour le Centre de la Petite Enfance 08-192, de 20% de la modification de la station d'épuration 11-228 et de 20 % de la modification de l'usine de traitement de l'eau potable 12-243 est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,037 \$/100 \$ d'évaluation.

Une compensation pour le remboursement du service de la dette 2017 due par le secteur concerné, pour le règlement 11-228 est imposée telle que : le montant de cette compensation est établi en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80 % de l'emprunt soit 16 042,21 \$ par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Une compensation pour le remboursement du service de la dette 2017 due par le secteur concerné, pour le règlement 12-243 est imposée telle que : le montant de cette compensation est établi en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80 % de l'emprunt soit 13 977,88 \$ par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Une compensation pour le remboursement du service de la dette 2017 due par le secteur concerné, pour le règlement 15-284 est imposée telle que : sur chaque immeuble ayant bénéficié du service de mise aux normes des installations septiques, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'échéance annuelle de l'emprunt soit 24 501 \$ en proportion de l'aide financière accordée sur chacun des immeubles bénéficiaires.

ARTICLE 8. TAUX POUR LES DÉPENSES DE LA STATION DE POMPAGE DU COURS D'EAU CHARTIER, BRANCHE 5

La taxe spéciale pour le remboursement des dépenses encourues pour la station de pompage du cours d'eau Chartier branche 5, effectuées en vertu du règlement 95-84 est de 42,92 \$ l'hectare.

ARTICLE 9. TAUX POUR LA RÉPARTITION DES COÛTS DE L'INSTALLATION DES LUMINAIRES SUR LES RUES DE LA CHUTE ET BOULAIS

Une taxe spéciale suffisante pour le remboursement des coûts du règlement 15-288 concernant l'installation des luminaires sur les rues de la Chute et Boulais est imposée telle que : cette taxe est établie en divisant le montant annuel de 5 974,13 \$ par le nombre d'unité d'évaluation desservi.

ARTICLE 10. LICENCE DE CHIEN

La tarification d'une licence pour un chien est établie à 20 \$ et sera prélevée de tous les propriétaires ayant un ou des chiens en leur possession.

ARTICLE 11. NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

L'imposition des taxes foncières et non foncières est répartie en quatre (4) versements, si plus de 300 \$ et répartie comme suit:

- 30 jours après l'envoi du compte;
- 27 avril 2017;
- 9 août 2017;
- 27 septembre 2017.

ARTICLE 12. AJUSTEMENTS DE TAXES

Tout compte d'ajustement de taxes est payable en quatre (4) versements, lorsque celui-ci atteint 300 \$, il est réparti comme suit :

- 30 jours après l'envoi du compte;
- 90 jours après l'envoi du compte;
- 180 jours après l'envoi du compte;
- 240 jours après l'envoi du compte.

ARTICLE 13. PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible. Le taux d'intérêt décrété par la municipalité s'applique sur le versement échu.

ARTICLE 14. TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes est fixé à 8% pour l'année 2017.

ARTICLE 15. CRÉDIT DE TAXES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES ADMISSIBLES

Le crédit de taxes à accorder aux exploitations agricoles enregistrées admissibles pour l'année 2017 sera établi selon les données transmises par le MAPAQ.

AUTRES TARIFICATIONS

ARTICLE 16. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La tarification pour une demande de dérogation mineure est de 300 \$ pour l'année 2017.

ARTICLE 17. DEMANDES DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La tarification pour une demande de modification du règlement de zonage est de 1 200 \$ pour l'année 2017.

ARTICLE 18. TARIFS DE LOCATION DU PAVILLON DES LOISIRS

Les tarifs de location des plateaux du Pavillon des Loisirs s'établissent comme suit :

Pour	Grande salle	Petite salle (au 2 ^e étage)
Un résident (lundi au jeudi)	125 \$	40 \$
Un résident (vendredi au dimanche et jours fériés)	150 \$	60 \$
Un non résident (lundi au jeudi)	175 \$	50 \$
Un non résident (vendredi au dimanche et jours fériés)	200 \$	80 \$
Réception après funérailles (résident et ancien résident)	50 \$	

Un dépôt de 50 \$ non remboursable, est demandé lors de la réservation.

ARTICLE 19. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-01-13

Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour 2017-2020

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 de l'école Saint-Alexandre.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-01-14

Recommandation de permanence de monsieur Benoit Brodeur au poste de directeur du Service de sécurité incendie

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accepter la recommandation pour la permanence de monsieur Benoît Brodeur au poste de directeur du Service de sécurité incendie de la Caserne 47 de la municipalité de Saint-Alexandre.

VOIRIE

17-01-15 Appels d'offres no. 2017-53 - Réhabilitation de tronçons de la chaussée du rang Sainte-Marie et travaux de réfection de deux ponceaux

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu:

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, procède au lancement de l'appel d'offres public pour la réhabilitation de tronçons de la chaussée du rang Sainte-Marie et travaux de réfection de deux ponceaux par le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO) et par avis dans le Journal le Richelieu selon le cahier de charges daté du 16 janvier 2017 et les plans préparés par Les Consultants S.M. inc, portant le numéro F1520432 001 C001/C002/C003/C004 pour le rang Sainte-Marie, daté du 30 novembre 2016.

DE nommer madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable en octroi de contrat selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

9. Deuxième période de questions

Questions adressées au Conseil:

Monsieur Martin Galipeau:

- *Dans les comptes à payer, est-ce vraiment 12 114 \$ qui est appliqué pour le parc à chien?*
- *Est-ce que cet espace vert sera considéré comme un parc?*
- *Est-ce qu'il y a d'autres espaces verts qui a été remis à la municipalité?*

10. Divers

Aucune résolution.

17-01-16 11. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

